



LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES
TENNIS DE TABLE

La newsletter des licenciés Septembre 2021

La Ligue Auvergne Rhône Alpes vous souhaite une excellente rentrée sportive



Le dispositif à connaître à la rentrée

C'est **LE** dispositif de rentrée mis en place par le gouvernement. Le Pass'Sport est une aide à la licenciation.

Le Pass'Sport est une **nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021.

Visualisez l'article

2/3

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel <small>* athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève</small>	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 puis application au-delà
Majeurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

0 800 130 000

Pass sanitaire et reprise d'activité

Depuis le 9 août 2021, la présentation du Pass sanitaire est obligatoire pour

accéder à un ERP (établissement recevant du public) type X et PA, quelle qu'en soit la capacité d'accueil, dès la première personne.
Pensez donc à vous munir de votre Pass sanitaire pour reprendre les entrainements dans les meilleurs conditions

[Retrouvez les dernières mesures](#)



Formations arbitrage AR/JA1/JA2

Ces dernières se feront en présentiel dans la mesure du possible (au siège de la Ligue)

**Formation AR dimanche
12/09/2021**

**Formation JA1 dimanche
19/09/2021**

**Formation JA2 samedi
30/10/2021 et dimanche
31/10/2021**

[Inscrivez-vous](#)



Formation entraîneur fédéral

La formation « ENTRAÎNEUR FEDERAL » se tiendra les **18-19 septembre + 16-17 octobre 2021 à Saint Quentin Fallavier**

[Inscrivez-vous](#)



Rencontre avec Michel GADAL le lundi 20 septembre

Vous êtes impliqué(e) dans le développement du tennis de table et vous êtes intéressé(e) par la progression de vos joueurs et joueuses vers leur meilleur niveau. La Commission Régionale Emploi Formation vous propose une conférence-rencontre avec Michel GADAL

Lundi 20 septembre de 18h30 à 20h.-20h30

[Inscrivez-vous](#)



Des médailles de Bronze pour nos athlètes régionaux

Félicitations aux athlètes de notre région qui représentent notre discipline au plus haut niveau sportif. Anne BARNEOUD, Maxime THOMAS et Clément BERTHIER comptabilisent 5 médailles de Bronze.

[Visualisez l'article](#)



2 belles étapes du Ping Tour à Montelimar et Cessy

Cet été, le Ping Tour a fait le tour de France sous les couleurs du label Terre de Jeux 2024. La FFTT a missionné Malory Lasnier pour piloter cette action. Il a fait étape dans 18 communes labélisées Terre de Jeux 2024 qui se sont portées volontaires. Parmi elles figuraient les communes de Montélimar (Drôme) et de Cessy (Ain).

[Visualisez l'article](#)



Avec le soutien de :



Ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis
de Table
Site de Lyon : 1 rue Colonel
Chambonnet 69500 Bron
04.72.81.94.59
Site de Ceyrat : Artenium 4 Parc de
l'Artière 63122 Ceyrat
06.34.32.65.90



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur LAURATT.

[Se désinscrire](#)



© 2021 LAURATT